

C'est dans l'air



N° 81 – juin 2005

LETTRE D'INFORMATION SUR LES ASPECTS REGLEMENTAIRES, TECHNIQUES, SCIENTIFIQUES ET ECONOMIQUES DE LA POLLUTION DE L'AIR

Editorial

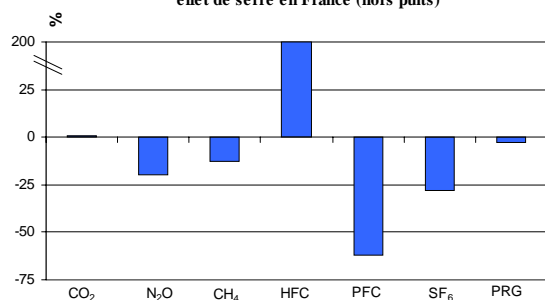
D'abord, prenons acte de la place importante que revêt l'air dans les préoccupations environnementales des Européens. Selon les résultats d'un récent sondage Eurobaromètre⁽¹⁾, annoncés par la Commission européenne le 29 avril 2005, la pollution de l'air et le changement climatique sont, à égalité, les 3^e et 4^e priorités environnementales citées parmi 15 problèmes énumérés dans ce domaine. Pour les citoyens de l'UE-15, le changement climatique est même la préoccupation principale. Il y a là matière à réflexion...

Signalons également l'entrée en vigueur de deux textes clés relatifs à la pollution de l'air : le **Protocole de Göteborg** (17 mai) et l'**annexe VI de la Convention MARPOL** (19 mai)⁽²⁾. Quant aux marchés de CO₂, selon un bilan de la Banque mondiale du 11 mai, 37 Mt eqCO₂ ont été échangées sur les quatre marchés opérationnels dans le monde (UE, Londres, Chicago et Nouvelle-Galles du Sud) au cours du 1^{er} trimestre 2005, soit le double du volume estimé pour toute l'année 2004. La croissance a été rapide sur le marché de l'UE (3,5 fois plus de quotas échangés au 1^{er} trimestre 2005 qu'en 2004) où le prix du quota est en hausse (18,60 €/t le 20 mai). Le bilan souligne néanmoins que de fortes incertitudes demeurent, surtout l'absence de tout signal-prix pour les réductions d'émissions après 2012. A la COP-11 (Montréal, fin 2005) donc de poser des jalons en ce sens.

Enfin, la prochaine **JOURNEE D'ETUDES DU CITEPA** se déroulera à Paris le **mardi 15 novembre 2005**. Le sujet vous sera communiqué bientôt mais réservez dès à présent cette date dans vos agendas. MT
⁽¹⁾ europa.eu.int/comm/environnement/barometer/index.htm ⁽²⁾ Voir ED n°153 p.IV.17.

Indicateur du mois

Evolution en % entre 1990 et 2003 des émissions des gaz à effet de serre en France (hors puits)



Source : CITEPA/CORALIE format SECTEN. Mise à jour février 2005

SOMMAIRE

Editorial	p.1
Actualités au niveau international	p.1
Encadré : Le point sur les travaux du CITEPA	p.2
Le point sur la politique de l'UE	p.3
Actualités internationales	p.4
Actualités européennes	p.4
Nous vous signalons, Calendrier des conférences	p.4

Actualités

AU NIVEAU INTERNATIONAL

Climat : le séminaire d'experts à Bonn se solde sur une note optimiste

Convenu, *in extremis*, sous l'impulsion de l'Union européenne lors de la 10^e Conférence des Parties à la Convention Climat (COP-10, Buenos Aires, 6-17 décembre 2004), un séminaire d'experts gouvernementaux s'est tenu à Bonn les 16-17 mai 2005. Son objet était de stimuler un "échange informel d'informations" sur les **actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation** ainsi que sur les **politiques et mesures adoptées** par les Parties pour mettre en oeuvre leurs engagements existants au titre de la Convention Climat et du Protocole de Kyoto. Le séminaire ne constitue pas l'ouverture officielle de négociations formelles sur "l'après-2012", pourtant prévues en 2005 par le Protocole de Kyoto (*article 3.9*). Sous la pression des Etats-Unis, notamment, il a été décidé à la COP-10 de ne pas accorder de mandat au séminaire en ce sens, ni de mandat pour formuler des recommandations en vue de la prochaine COP ou de la 1^{ère} réunion des Parties au Protocole de Kyoto (fin 2005).

Lors de l'ouverture du séminaire, le Ministre allemand de l'Environnement, Jürgen Trittin, a insisté sur l'importance d'envoyer rapidement un message clair aux entreprises et à la société civile : "Kyoto constituait la première étape vers [la division par deux des émissions mondiales de GES d'ici 2050] et "le processus climat [doit continuer] au-delà de 2012". Même si le séminaire n'a pas débouché sur des résultats formels ou concrets, plusieurs participants estimaient que "le dialogue était ouvert et constructif, ce qui a montré une volonté parmi les experts de comprendre les positions et les circonstances nationales de chacun, et de commencer la recherche de solutions innovantes pour les prendre en compte". Le séminaire a surtout permis que les Parties – USA et Australie compris – abordent "l'après-2012" ensemble. Cependant, malgré l'opinion générale selon laquelle le séminaire constituait un pas dans la bonne direction, peu d'éléments tendent à démontrer que les divergences existantes entre les Parties (UE/USA, pays en développement/pays industrialisés) se sont effectivement atténuées.

Pour en savoir plus : www.unfccc.int et www.iisd.ca/climate/sb22 (rubric. "seminar...ENB summary")

Réunion ministérielle à l'Agence Internationale de l'Energie (Paris)

L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a tenu, les 2-3 mai 2005 à Paris, une réunion des Ministres de l'Energie de ses 26 pays membres sur le thème des investissements futurs dans le secteur de l'énergie. Selon les estimations de l'AIE, à l'horizon 2030, ceux-ci seront de l'ordre de 16 000 Md\$ pour satisfaire la demande mondiale qui, dans un scénario tendanciel, va croître de 60%, tout comme les émissions de CO₂, d'ici là. L'AIE projette que 85% des besoins énergétiques mondiaux seront couverts par les combustibles fossiles au cours des 25 prochaines années. Les émissions de CO₂ des pays en développement vont dépasser celles des pays de l'OCDE vers 2020. Les Ministres ont affirmé que le scénario alternatif de l'AIE (application des politiques actuellement à l'étude) permettrait d'ici 2030 de réduire la consommation énergétique des pays de l'AIE de 10% et les émissions de CO₂ de 16% en-dessous des niveaux du scénario de référence. L'efficacité énergétique dans les utilisations finales contribuerait pour 60% à ces réductions. Les Ministres s'engagent donc à intensifier leurs efforts pour améliorer l'efficacité énergétique, en soulignant qu'un avenir durable et sobre en carbone est possible, mais seulement par des politiques plus robustes, des instruments fondés sur le marché et en mobilisant les autres pays du monde (une responsabilité commune). Pour sa part, le Commissaire européen à l'Energie, Andris Piebalgs, a indiqué que la maîtrise de la demande d'énergie et la relance d'une politique ambitieuse en matière d'efficacité énergétique, notamment dans le secteur des bâtiments, seront les objectifs du futur Livre vert sur la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'UE. Celui-ci, dont la publication est prévue d'ici fin 2005, actualisera celui du 29 novembre 2000 (COM(2000) 769 final).

Pour en savoir plus : www.iea.org (rubric. "News and events"). Voir déclaration du 3 mai 2005)

Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA)

7 Cité Paradis, F-75010 Paris. Tél 01.44.83.68.83. Fax 01.40.22.04.83

Email : infos@citepa.org - Site web : www.citepa.org

Rédacteur en chef : Mark Tuddenham. Directeur de la publication : Jean-Pierre Fontelle, directeur du CITEPA. ISSN : 1291-2344

Le point sur les travaux du CITEPA

INVENTAIRE DES EMISSIONS DE POLLUANTS DANS L'AIR EN FRANCE (1990 – 2003)

L'inventaire des émissions de polluants dans l'air en France sur la période 1990-2003, établi par le CITEPA dans le cadre du programme CORALIE, vient d'être validé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Le nouveau rapport présente une mise à jour des émissions pour la France métropolitaine selon le format SECTEN (SECTeurs économiques et ENergie), défini par le CITEPA. Ce format vise à restituer les émissions selon un découpage correspondant aux principaux secteurs économiques traditionnels (industrie, résidentiel/tertiaire, agriculture, etc..) et aux différentes énergies (fossiles ou biomasse). Il propose une distribution particulière, plus facilement compréhensible par un large public, des données présentées dans d'autres cadres (CEE-NU, CCNUCC), tout en les complétant par des analyses (énergie, spéciation des COV, gaz fluorés, transports, etc.).

L'inventaire fournit, sur une longue période (1990-2003 *a minima*, voire remontant à 1960 pour certaines substances), les données d'émissions pour **28 substances ou paramètres** relatifs aux émissions et **90 indicateurs** (couplage substances avec population, produit intérieur brut, énergie).

Le nouveau rapport (version février 2005) montre que pour la plupart des substances, les émissions ont été fortement réduites au cours de la période 1990-2003 :

- **très forte baisse (>40%)** : SO₂, COVNM, CO, PFC (en éq CO₂), mercure, plomb, dioxines/furanes (PCDD/F) ;
- **forte baisse (entre 20 et 40%)** : NO_x, N₂O, SF₆, PM_{2,5}, PM₁ ;
- **baisse entre 5 et 20%** : CH₄, HAP, particules totales (TSP), PM₁₀ ;
- **stabilité (variations comprises entre -5% et +5%)** : NH₃, CO₂, cuivre, sélénium et PRG (indicateur de pouvoir de réchauffement global, exprimé en équivalent CO₂) ;
- **hausse entre 5 et 20%** : HCB et PCB ;
- **très forte hausse (>40%)** : HFC (en éq CO₂).

Evolution des émissions en France métropolitaine (1990-2003)

Substance	Unité	1990	2003	Ecart 1990-2003 (%)
SO ₂	kt	1330	492	-63
NO _x	kt	1830	1220	-33
NH ₃	kt	787	753	-4
COVNM	kt	2416	1400	-42
CO	kt	10817	5897	-45
CO ₂	Mt	497	501	1
CH ₄	kt	3218	2806	-13
N ₂ O	kt	299	239	-20
Hg	t	24,3	7,9	-68
Pb	t	4302	178	-96
PCDD/F	gITEQ	1765	247	-86
HAP	t	44	35	-19
TSP	kt	1603	1483	-7
PM ₁₀	kt	617	505	-18

Pour en savoir plus

CITEPA (2005) *Inventaire des émissions de polluants atmosphériques en France – séries sectorielles et analyses étendues en France – format SECTEN. Rapport d'inventaire national*, février 2005. Disponible sur le site du CITEPA : www.citepa.org (rubrique "Publications" > "Inventaires d'émissions").

Le point sur la politique de l'UE

Efficacité énergétique : avis de la Commission de l'Energie du PE sur la proposition de directive

Le 20 avril 2005, la Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Energie du Parlement européen (PE) a adopté un rapport établi par Mechtild Rothe préconisant plusieurs dizaines d'amendements à la proposition de directive relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques⁽³⁾ (maîtrise de la demande pour l'éclairage, le chauffage, l'eau chaude,...). La proposition, présentée par la Commission européenne le 10 décembre 2003, fixe deux objectifs : un objectif général d'économies de l'utilisation finale d'énergie de 1% supplémentaire (de l'énergie distribuée ou vendue aux consommateurs finaux) par an pour atteindre 6% d'ici 2012 ainsi qu'un objectif sectoriel : au moins 1,5% d'économies d'énergie par an dans le secteur public. Le débat d'orientation sur ce texte tenu par le Conseil Energie, le 29 novembre 2004, avait suscité des divergences entre la Commission qui préconise l'adoption d'objectifs *contraignants* et plusieurs délégations qui soutiennent la fixation d'objectifs *indicatifs* nationaux.

Un des amendements clés votés le 20 avril est de prévoir des objectifs contraignants plus ambitieux que ceux de la proposition initiale mais selon un échéancier plus flexible, en trois étapes, qui s'étend jusqu'à 2015 au lieu de 2012 :

- **3% d'économies d'énergie sur la période 2006-2009** ce qui, selon le rapport, "*laisserait aux Etats membres le temps de mettre en place des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique*" ;
- **4% sur 2009-2012** (une moyenne annuelle de 1,3%) ;
- **4,5% sur 2012-2015** (une moyenne annuelle de 1,5%).

Ainsi, les économies d'énergie qui seraient réalisées entre 2006 et 2015 atteindraient au moins 11,5% au total.

Le rapport estime par ailleurs que la Commission européenne doit être autorisée à arrêter des objectifs nationaux différenciés et contraignants sur la base des gains d'efficacité énergétique obtenus par les Etats membres (EM) et de leur potentiel. Le rapport préconise également des objectifs plus ambitieux pour le secteur public – censé donner l'exemple : au moins 4,5% d'économies d'énergie (distribuée et/ou vendue à ce secteur) sur 2006-2009 ; 5,5% sur 2009-2012 et 6% sur 2012-2015.

Les autres amendements clés votés sont :

- l'obligation de passer des marchés en prenant en compte des considérations liées à l'efficacité énergétique et la nécessité d'en faire un critère d'évaluation pour l'adjudication des marchés publics ;
- la fixation, par les EM, de valeurs de référence pour l'amélioration de l'efficacité énergétique à l'échelle de l'UE ;
- la mise en place d'un système transparent et non bureaucratique pour mesurer et vérifier les efforts accomplis par les EM ;
- l'obligation faite aux EM de veiller à ce que les distributeurs et/ou entreprises de vente d'énergie offrent des services énergétiques à leur clientèle.

Le rapport Rothe doit être soumis au PE pour 1^{ère} lecture en session plénière le 8 juin 2005. ⁽³⁾ Voir CDL n°76 p.3 et ED n° 150 p.I.167.

Teneur en HAP des huiles de dilution pour pneus

Le 20 avril 2005, la Commission de l'environnement du PE a adopté un rapport d'Adamos Adamou sur la proposition de directive visant à réduire la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) des huiles de dilution utilisées pour la production de pneus⁽⁴⁾ (présentes dans la bande de roulement). Un des amendements clés votés est le report au 1^{er} janvier 2010 (au lieu du 1^{er} janvier 2009) de la date d'application de la limite de 10 mg/kg (10 ppm) de HAP. ⁽⁴⁾ Voir ED n°150 p.I.155.

Pour en savoir plus : www.europarl.eu.int (rubric "Activités" > "Commissions, documents de réunion" > "ITRE" > "19/4/05" et "ENVI" > "20/4/05").

Séminaire de Bonn : Résolution du Parlement

Dans une résolution (non contraignante), adoptée le 12 mai 2005, en amont du séminaire sur les changements climatiques prévu à Bonn les 16-17 mai⁽⁵⁾, le Parlement européen :

- déplore que malgré les efforts de la délégation de l'UE à la COP-10, le mandat établi par celle-ci pour le séminaire d'experts gouvernementaux soit "très limité" ;
- se déclare fermement convaincu que l'UE doit poursuivre son rôle de chef de file dans les efforts internationaux de lutte contre le changement climatique ;
- salue l'accord du Conseil européen de mars 2005⁽⁶⁾ sur les objectifs de réduction des émissions de GES à moyen terme (-15 à -30% d'ici 2020) ; déplore néanmoins que le Conseil européen n'ait donné aucune indication sur les objectifs à long terme, tels que proposés par le Conseil Environnement de mars 2005⁽⁷⁾ ;
- estime que les entreprises internationales dans les secteurs à forte consommation d'énergie doivent adopter une approche sectorielle pour les futurs objectifs de réduction afin de garantir des conditions égales de concurrence au niveau mondial ;
- demande à la Commission d'envisager, dans ses analyses coûts-bénéfices des politiques climat, l'adoption de "mesures commerciales d'ajustement de douane" pénalisant les pays industrialisés n'ayant pas ratifié le Protocole de Kyoto (Etats-Unis, Australie). L'objet de ces mesures de rétorsion serait de compenser l'avantage concurrentiel dont bénéficieraient les producteurs de ces pays non soumis à des obligations de réduction ;
- invite la Commission et les Etats membres (EM) à réaliser des progrès mesurables vers une économie sobre en carbone ; encourage les EM à partager leurs expériences et meilleures pratiques entre eux et avec d'autres pays à travers le monde ;
- invite les prochaines Présidences UE (britannique et autrichienne) à maintenir la dynamique dans ce dossier, voire à l'accélérer.

⁽⁵⁾Voir ce n° de CDL p.1. ⁽⁶⁾Voir CDL n°79 p.1. ⁽⁷⁾Voir CDL n°80 p.1.

Coûts sanitaires de la pollution de l'air **Nouvelle évaluation de l'OMS sur les PM**

Le 14 avril 2005, le Bureau régional de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), basé à Copenhague, a présenté en détail ses dernières évaluations du coût de la pollution atmosphérique, notamment par les particules (PM), sur la santé humaine.

Selon les estimations de l'OMS, les politiques actuelles visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques d'ici 2010 - surtout les mesures découlant de la directive 1999/30/CE⁽⁸⁾ qui fixe des valeurs limites de concentration (VLC) pour les PM₁₀ - devraient permettre à chaque personne vivant dans l'UE de gagner **2,3 mois de vie**. Ce chiffre devrait être de 2,7 mois pour l'Allemagne. Cela reviendrait à éviter **80 000 décès prématurés** et à gagner plus de 1 million d'années de vie dans l'UE (Allemagne : près de 17 000 décès prématurés et plus de 240 000 années de vie). Dans l'UE, la réduction de la mortalité attribuable aux particules en suspension engendrerait un **gain annuel estimé entre 58 et 161 Md €** et le coût des maladies dues à celles-ci diminuerait de **29 Md € par an**. Pour l'Allemagne, ces chiffres seraient, respectivement, de 13 à 34 Md € et de 6 Md € an.

Aujourd'hui, dans de nombreuses villes de l'UE, les concentrations de PM₁₀ sont supérieures à la VLC journalière (50 µg/m³) de la directive 1999/30/CE. Ainsi, au cours du 1^{er} trimestre 2005, elle a été dépassée pendant plus de 30 jours dans plusieurs villes allemandes. En 2000, l'Allemagne représentait 14% des émissions totales de PM₁₀ et 13% de celles de PM_{2,5} dans l'UE. La réduction des émissions des PM attendue entre 2000 et 2020 devrait être plus lente en Allemagne que dans le reste de l'UE.

L'OMS collabore avec l'UE dans le cadre du programme CAFE (*Air pur pour l'Europe*) pour élaborer une politique intégrée de protection de la santé et de lutte contre la pollution de l'air.

Pour en savoir plus : www.euro.who.int/air - voir aussi ED n° 155 (sortie prévue mi-juillet 2005). ⁽⁸⁾Voir ED n°133 p.II.61.

Recherche : proposition de 7^e PCRD

La Commission européenne a présenté, le 6 avril, sous forme de communication, sa proposition de 7^e programme cadre de l'UE pour les activités de recherche, de développement technologique et de démonstration (PCRD) pour la période 2007-2013. Le 7^e PCRD sera organisé en quatre programmes spécifiques, correspondant à quatre objectifs majeurs de la politique de recherche communautaire. Un de ces quatre programmes, baptisé Coopération (projets de collaboration transnationaux, réseaux ou coordination de programmes de recherche) représentant 61% du budget global prévu, s'articulera autour de neuf volets, dont **l'énergie, l'environnement** (y compris les **changements climatiques**) et les **transports**.

L'objectif du volet **énergie** (budget prévu : 2,9 Md € soit 6,6% du budget du programme Coopération) est de transformer le système énergétique actuel basé sur les combustibles fossiles en un système plus durable s'appuyant sur une palette diversifiée de sources et de vecteurs énergétiques, allié à un rendement énergétique accru et ce, afin de relever les défis urgents de la sécurité d'approvisionnement et du changement climatique, tout en améliorant la compétitivité des industries énergétiques européennes. Neuf thèmes prioritaires sont retenus : hydrogène et piles à combustible ; production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (EnR) ; production renouvelable de combustibles ; utilisation d'EnR pour le chauffage et le refroidissement ; captage et stockage de CO₂ pour la production d'électricité à très faibles émissions ; technologies de charbon propre ; réseaux énergétiques intelligents ; rendement énergétique et économies d'énergie ; connaissances.

Quant au volet **environnement** (budget prévu : 2,5 Md € soit 5,6% du budget du programme Coopération), l'accent sera mis sur la prévision des modifications du climat, des systèmes écologiques terrestres et océaniques, les outils et les technologies de surveillance, de prévention et d'atténuation des pressions environnementales et des risques, notamment pour la santé. Parmi les quatre priorités, figurent (i) les changements climatiques, la pollution, les risques et (ii) les écotecnologies.

En ce qui concerne le volet **transports** (budget prévu : 5,9 Md € soit 13,4% du budget du programme Coopération), parmi les axes de recherche prioritaires, figurent la réduction des émissions du transport aérien (moteurs, carburants de substitution, nouveaux concepts d'aéronefs, gestion du trafic,...) et des transports terrestres (mise au point de moteurs propres et performants basés notamment sur les technologies hybrides et l'utilisation de carburants de substitution dans les transports,...).

Enfin, la proposition prévoit, au plus tard en 2010, une évaluation intermédiaire des programmes spécifiques, portant sur les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs fixés.

Pour en savoir plus : europa.eu.int/comm/research/future/index_en.cfm

Plan biomasse : résultats de la consultation publique

Le 22 avril 2005, la DG Energie et Transports a publié les résultats de la consultation publique sur le futur Plan d'actions de l'UE sur la biomasse. Celle-ci, qui s'est déroulée du 3 au 28 février 2005, visait à recueillir les recommandations et propositions des parties prenantes qui seront prises en compte par la Commission dans ses travaux d'élaboration du Plan d'actions qu'elle doit présenter d'ici fin 2005. Annoncé dans le bilan d'évaluation⁽⁹⁾ des progrès accomplis en matière d'EnR, publié le 26 mai 2004, le futur Plan d'actions doit permettre de contribuer à la réalisation de l'objectif, fixé en 1997, d'accroître à 12% la part d'EnR dans la consommation intérieure brute d'énergie de l'UE d'ici 2010. Parmi les 262 réponses à la consultation reçues, seules 16 provenaient de la France. ⁽⁹⁾Voir ED n°151 pp.I.199 et I.210.

Pour en savoir plus : europa.eu.int/comm/energy/res/biomass_action_plan/index_en.htm (synthèse en anglais des résultats de la consultation).

Actualités internationales

HFC et PFC : nouveau rapport du GIEC

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a publié, le 11 avril 2005, une synthèse pour les décideurs d'un futur rapport sur la protection de la couche d'ozone et le système climatique planétaire, axé tout particulièrement sur les deux gaz fluorés HFC et PFC. L'étude, commandée par les Parties à la Convention Climat et au Protocole de Montréal (substances qui appauvrissent la couche d'ozone, SAO), examine les impacts des émissions totales de SAO et de leurs gaz de substitution (qui sont des gaz à effet de serre, GES) sur le système climatique et la couche d'ozone. Elle analyse la façon dont les options en matière de gaz de substitution pourraient avoir un impact sur le réchauffement de la planète. L'étude passe en revue, par secteur, les options de réduction des émissions d'halocarbures et les options de substitution (substances et technologies), tout en limitant la période couverte à 2015. Selon le scénario tendanciel établi par le GIEC, les émissions de HFC devraient tripler à moyen terme, en passant de 0,4 Gt eqCO₂ en 2002 à 1,2 Gt eqCO₂ d'ici 2015, en raison notamment d'une utilisation accrue de ces substances dans la réfrigération (secteurs résidentiel, commercial, industriel) et la climatisation fixe (résidentiel, commercial) et embarquée (véhicules). Dans le scénario "atténuation", par la mise en œuvre des meilleures pratiques actuelles et des méthodes de récupération, il est possible de réduire de moitié, d'ici 2015, les émissions directes des SAO et de leurs GES de substitution. Les émissions de HFC représentent environ 60% de cette réduction, les HCFC 30% et les CFC 10%. Enfin, l'étude présente les différentes options disponibles (confinement ; moindre teneur des SAO dans les équipements ; récupération en fin de vie, recyclage ou destruction ; recours accru aux gaz de substitution à effet de serre réduit ou néant), le potentiel de réduction ainsi que des estimations de coûts par secteur.

De son côté, dans un bulletin du 13 avril 2005, l'ONG MIPIGGS (Initiative multisectorielle sur les gaz fluorés industriels) a fortement critiqué l'étude en soulignant surtout que celle-ci fait la part belle au confinement au détriment de la prévention, de la substitution ou de la réduction des HFC par les technologies alternatives et que l'étude ne présente pas d'options politiques.

Pour en savoir plus : www.ipcc.ch (rubr. "Press releases") et www.mipiggs.org

Convention sur les POP : 1^{ère} réunion des Parties

La 1^{ère} Conférence des Parties (COP) à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), entrée en vigueur le 17 mai 2004, s'est tenue à Punta del Este (Uruguay) les 2-6 mai 2005. Parmi les résultats de la conférence, qui a réuni plus de 650 participants représentant 132 gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales et non gouvernementales, plusieurs décisions destinées à engager la mise en œuvre de la Convention ont été adoptées, portant sur :

- la création d'un **Comité d'évaluation** composé de 31 membres qui aura pour mission d'examiner l'intégration éventuelle de POP supplémentaires dans la liste initiale des 12 POP couverts. Le Comité tiendra sa 1^{ère} réunion à Genève plus tard cette année. Ses recommandations seront transmises aux futures COP afin d'éclairer la prise de décision sur la question de savoir si et comment d'autres POP devraient être visés par la Convention. Des propositions ont été remises pour considérer l'inclusion de quatre nouveaux POP, dont le retardateur de flamme bromé le pentabromodiphényléther (pentaBDE) ;
- les **modalités d'évaluation des progrès**, réalisés par l'application de la Convention, dans la réduction des émissions de POP ;
- la mise en place d'un système de demande et d'enregistrement d'exemptions provisoires à l'élimination progressive de certains POP.

Pour en savoir plus : www.pops.int et www.iisd.ca/chemical/pops/cop1

CANADA : nouveau plan Climat

Le 13 avril 2005, le Gouvernement du Canada a publié son Plan Climat (*Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques*) en vue d'honorer ses engagements de réduction des émissions de GES au titre du Protocole de Kyoto (-6% sur 2008-2012, base 1990). Les mesures prévues par ce nouveau plan, qui actualise le Plan sur les changements climatiques du 21 novembre 2002, devraient permettre de réduire les émissions de GES de **270 Mt eq CO₂/an d'ici 2012**, ce qui nécessitera des investissements du Gouvernement canadien d'environ **10 Md \$Can** (15,9 Md €). Le Plan fixe notamment un objectif de réduction de 36 Mt eq CO₂ par an pour les 700 grands émetteurs finaux du pays (secteurs du pétrole et du gaz, centrales thermiques, mines, industries manufacturières).

Pour en savoir plus : www.climatechange.gc.ca/engagements_Kyoto

Actualités européennes

Pollution en Allemagne : recours en justice

Le 27 avril 2005, le tribunal administratif (*Verwaltungsgericht*) de la ville de Munich a rejeté un recours déposé contre celle-ci et l'Etat fédéral de Bavière pour dépassement de la valeur limite de concentration (VLC) des particules (PM₁₀). Un habitant de Munich avait saisi le tribunal administratif, le 29 mars 2005, afin d'obtenir que l'administration municipale prenne des mesures de réduction des niveaux de pollution par les PM, visant en particulier les véhicules diesel, principaux émetteurs de ces polluants. Selon l'arrêt rendu, le tribunal a rejeté le recours au motif que :

- le plaignant n'a aucun recours pour exiger l'adoption de mesures de restriction du trafic au titre de la législation sur la qualité de l'air. Ces mesures doivent être prévues par un plan de protection de l'atmosphère (PPA) ou un plan d'actions. Tout en reconnaissant qu'il y a bien eu dépassement de la VLC des PM₁₀ dans la rue où habite le plaignant, le tribunal souligne que le PPA pour la ville de Munich n'établit aucune base pour la mise en œuvre de telles mesures et qu'aucun plan d'actions n'a été adopté ;
- la réglementation sur la circulation permet l'application de restrictions de trafic local concernant des situations concrètes et bien définies. Cependant, elle ne permet pas l'adoption de mesures pour des raisons générales de protection de l'environnement (par exemple la qualité de l'air). Or, la pollution par les PM est un problème plus large qui ne se limite pas à une rue particulière.

Selon l'ONG allemande *Deutsche Umwelthilfe* (DUH), le tribunal administratif de Munich a rejeté le recours pour des raisons de forme et non de fond. Elle affirme par ailleurs qu'à la suite de sa déclaration, début 2005, de son intention d'introduire des recours contre les cinq villes les plus polluées (Düsseldorf, Dortmund, Berlin, Munich, Stuttgart), des mesures de restriction visant surtout les poids lourds ont été prises dans les quatre premières villes précitées. La DUH regrette néanmoins que, comme le montre la décision du 27 avril, le droit allemand ne prévoit pas la possibilité de faire aboutir les plaintes de citoyens sur les particules.

Parallèlement, le Conseil des Ministres allemand a présenté, le 11 mai 2005, un avant-projet de loi fédérale prévoyant des incitations fiscales pour les voitures diesel respectant la future norme PM de 5 mg/km⁽¹⁰⁾. A partir du 1^{er} janvier 2006 (et jusqu'à fin 2007), le texte prévoit un allègement fiscal de 350 € pour l'achat d'une telle voiture diesel neuve équipée d'un filtre à particules (FAP) et de 250 € pour l'équipement d'une voiture ancienne. L'avant-projet de loi doit encore être mis au point avant d'être soumis aux deux chambres du Parlement allemand. Les constructeurs allemands ont confirmé qu'au plus tard en 2008, toutes les voitures diesel neuves seront équipées d'un FAP. ⁽¹⁰⁾ Voir CDL n°77 p.3.

Pour en savoir plus : www.duh.de (rubr. "Presse". Voir communiqué du 27/4/04)

Climat : appel des collectivités locales

Six associations de collectivités locales européennes, représentant plus de 100 000 municipalités, ont lancé, le 17 mars 2005, un appel au G8 et à l'UE contre le changement climatique en amont du séminaire de Bonn (mai 2005) et du sommet G8 (Gleneagles, Ecosse, 6-8 juillet 2005). Parmi les huit messages, elles préconisent notamment la réduction des besoins en énergie par une amélioration de l'efficacité énergétique. Selon les associations, ce défi constitue une étape essentielle pour garantir la compétitivité des économies de l'UE.

Pour en savoir plus : www.energie-cites.org (rubr. "Actualités")

Calendrier des conférences

Eurodeur-Airodeur 2005 (12^e édition) - Congrès sur les solutions innovantes de dépollution de l'air extérieur et intérieur

22-23 juin 2005, Paris (Union Int. des Chemins de Fer, Paris 15^e)
Inscriptions : Karol Ruel. Tél 02 99 16 35 33 - www.eurodeur.com

4^e colloque international sur les GES non CO₂ : science, maîtrise, politiques et mise en œuvre

Organisé par la Fédération européenne des associations d'air propre
4-6 juillet 2005, Utrecht (Pays-Bas) - www.ncgg4.nl

L'adhésion au CITEPA est ouverte à toute personne physique ou morale. Elle donne droit à l'envoi des *Etudes Documentaires*, aux services d'Information et de Documentation, à des entretiens avec le personnel du CITEPA et à une réduction sur l'achat des monographies. Le montant de la cotisation est de 840€an.